



Convocation au tribunal pour blessures involontaires

Par **lechiquito**, le **10/04/2013** à **17:05**

Bonjour,rnrnJe vais raconter ce qui s'est passé dans mon commerce(elle est un peu longue),c'est un tabac bar,et au mois de juillet2012, on a eu une cliente qui s'est coincée son doigt dans la porte d'une des toilettes de mon commerce,et elle a saigné un peu sur le bout d'un doigt,et mon mari lui a donné immédiatement un pansement.Et aujourd'hui j'ai eu une convocation au commissariat comme quoi elle a porté plainte contre nous pour **blessures involontaires**,elle a dit qu'elle a eu 10 points de suture(d'après mon mari,elle ne devrait pas être aussi blessée) et 20jours de ITT, avec des lettres de témoins et les policiers ont pris des photos des portes de toilettes de mon commerce pour me montrer que celles-ci ne sont pas en normes de sécurité.Pourquoi la cliente n'est pas revenue me voir pour me montrer ses blessures,puisque mon commerce est assuré avec les responsabilités civiles,pourquoi a-t-elle déposé la plainte si tardivement?Ils me rapprochent comme quoi je ne veille pas à la sécurité du public dans mon commerce et que je serais convoqué au tribunal pour blessures involontaires.Que risque-je?rnMerci pour vos réponses.